

# CODE DE VIE 2025-2026

Les valeurs de collaboration, de bienveillance ainsi que de respect seront privilégiées. De plus, ce code de vie se veut, en quelque sorte, un engagement qui lie les jeunes, les parents et les agents d'éducation de notre milieu.

Vous y trouverez également les comportements attendus, le code de conduite et les règles de fonctionnement. Nous sommes persuadés que celui-ci aura des incidences positives sur la qualité du climat de sécurité et de justice pour tous les élèves qui fréquentent l'école des Semailles. De plus, nous sommes convaincus qu'un encadrement efficace permet d'offrir un contexte scolaire propice aux apprentissages. Un pas de plus vers la réussite éducative !



## Les comportements attendus

Valeurs	Salle de classe	Autobus	Corridors, casiers et escaliers	Salle des toilettes et vestiaire	Bibliothèque	Cour d'école, boisé, parc école et patinoire	Service de garde et gymnase	Lieu de dîner
En tout temps et en tout lieu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je m'adresse aux adultes et aux élèves en utilisant un langage poli et respectueux.</li> <li>• Je règle mes conflits de façon pacifique (sans violence physique ou verbale)</li> <li>• Je vouvoie les adultes de l'école en tout temps et en tous lieux et j'utilise « Monsieur » ou « Madame » dans mes interactions avec ceux-ci.</li> </ul>							
Le respect	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je lève la main pour avoir la parole.</li> <li>• J'écoute la personne qui parle.</li> <li>• Je respecte l'espace des autres.</li> <li>• Je respecte le délai accordé aux tâches demandées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je reste assis pendant le trajet.</li> <li>• Je parle avec un niveau de voix adéquat.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je me déplace en marchant en tout temps en gardant ma place.</li> <li>• Je chuchote lors des entrées et des sorties et je suis en silence lors des heures de classe.</li> <li>• Je respecte l'espace personnel des autres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je me concentre sur ce que j'ai à faire.</li> <li>• Je chuchote si c'est nécessaire.</li> <li>• J'écoute les consignes des différents intervenants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je partage le matériel avec les autres. (coussins, fauteuils, ordinateur)</li> <li>• Je prends soin du matériel et je le replace au bon endroit. (livres, fouineurs, mobilier)</li> <li>• Je respecte la bulle des autres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je respecte les règles des jeux.</li> <li>• Je respecte la file d'attente.</li> <li>• J'utilise tous les objets et les jeux selon leur fonction.</li> <li>• J'adopte un comportement sécuritaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je garde en bon état le matériel qui m'est prêté.</li> <li>• J'utilise le matériel selon sa fonction.</li> <li>• Je parle avec un niveau de voix adéquat.</li> <li>• J'écoute la personne qui parle.</li> <li>• Je lève la main pour avoir la parole.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je reste assis pendant le dîner.</li> <li>• Je mange uniquement ce qui est dans MA boîte à lunch.</li> <li>• Je parle avec un niveau de voix adéquat.</li> </ul>
Bienveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je fais des commentaires positifs.</li> <li>• Je suis disponible pour faire des apprentissages. (les petits conflits se règlent à l'extérieur des heures de classe)</li> <li>• Je suis ponctuel et discret lors de mon entrée en classe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je discute avec l'élève dans mon banc.</li> <li>• Je respecte la bulle de l'autre.</li> <li>• Je garde mes pieds au sol.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je marche à droite en tout temps.</li> <li>• Je mets le pied sur chacune des marches.</li> <li>• Je reste dans mon rang.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je respecte l'intimité et l'espace des autres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je chuchote si c'est nécessaire.</li> <li>• Je respecte le silence pour permettre aux élèves de lire.</li> <li>• Chacun prend un livre et lit individuellement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je partage le matériel.</li> <li>• Je règle mes conflits positivement.</li> <li>• Je vais voir un adulte sur la cour d'école si mon conflit continue.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• J'essaie d'inclure les autres si c'est possible.</li> <li>• Je fais des commentaires positifs.</li> <li>• Je respecte les choix et les jeux des autres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je respecte les différences alimentaires.</li> </ul>
Collaboration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je fais le travail demandé.</li> <li>• J'utilise les outils à ma disposition.</li> <li>• Je suis ouvert à collaborer avec les autres. Particulièrement, lors de travaux d'équipe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je garde les lieux propres (pas de nourriture ni de papier).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je retourne en classe dès que possible.</li> <li>• Je range mes effets personnels dans mon casier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je quitte et je retourne immédiatement en classe ou au gymnase.</li> <li>• Je vais chercher de l'aide au besoin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je fais de la lecture malgré mes difficultés.</li> <li>• J'utilise le tableau des thèmes pour trouver des lectures de mon choix.</li> <li>• Je choisis des livres dans les sections permises (code de couleurs).</li> <li>• Je garde mes pieds loin des coussins.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au son de la cloche, je prends mon rang, sans perdre de temps et en chuchotant.</li> <li>• Je rapporte le matériel emprunté à l'endroit indiqué.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je participe aux activités prévues.</li> <li>• Je vais rapidement à l'endroit attendu.</li> <li>• Je range le matériel utilisé au bon endroit et je laisse ma place propre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je ramasse mes déchets.</li> <li>• Je nettoie ma place.</li> </ul>

# Mesures de soutien et conséquences éducatives en cas de manquement

**NOTE : Il est important de vous spécifier que les conséquences décrites ci-dessous ne seront pas appliquées nécessairement dans l'ordre présenté. Le choix de l'intervention sera fait en fonction de la gravité de la situation, du profil de l'élève impliqué ainsi que de la fréquence des comportements observés.**

MESURES DE SOUTIEN	CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES (ÉDUCATIVES ET GRADUÉES)
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Rappel de la règle avant la tenue d'une activité;</li> <li><input type="checkbox"/> Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève;</li> <li><input type="checkbox"/> Rencontres individuelles avec l'intervenant ou le titulaire;</li> <li><input type="checkbox"/> Rencontres individuelles avec la direction de l'école;</li> <li><input type="checkbox"/> Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;</li> <li><input type="checkbox"/> Contrat personnalisé avec renforcement positif;</li> <li><input type="checkbox"/> Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements;</li> <li><input type="checkbox"/> Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents);</li> <li><input type="checkbox"/> Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (et/ou tout autre intervenant de l'école);</li> <li><input type="checkbox"/> Mise en place d'un plan d'intervention;</li> <li><input type="checkbox"/> Communication régulière entre l'école et la maison;</li> <li><input type="checkbox"/> Soutien au développement des habiletés sociales;</li> <li><input type="checkbox"/> Rencontre avec le TES;</li> <li><input type="checkbox"/> Tutorat;</li> <li><input type="checkbox"/> Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe ou au service de garde;</li> <li><input type="checkbox"/> Plan d'accompagnement (déplacements limités);</li> <li><input type="checkbox"/> Répit-Conseil;</li> <li><input type="checkbox"/> Répit-Transit;</li> <li><input type="checkbox"/> Services transitoires;</li> <li><input type="checkbox"/> Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Avertissement (verbal ou écrit);</li> <li><input type="checkbox"/> Retrait de privilège;</li> <li><input type="checkbox"/> Geste réparateur;</li> <li><input type="checkbox"/> Reprise du temps perdu;</li> <li><input type="checkbox"/> Rencontre élève-intervenant de l'école;</li> <li><input type="checkbox"/> Réflexion écrite;</li> <li><input type="checkbox"/> Illustration écrite de la situation (dessin) et explication;</li> <li><input type="checkbox"/> Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites;</li> <li><input type="checkbox"/> Communication avec les parents (par l'élève ou l'intervenant);</li> <li><input type="checkbox"/> Rencontre élève-parent et autre intervenant adulte;</li> <li><input type="checkbox"/> Travail personnel de recherche et présentation;</li> <li><input type="checkbox"/> Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement;</li> <li><input type="checkbox"/> Contrat d'engagement en lien avec les comportements attendus;</li> <li><input type="checkbox"/> Jouer à un jeu de manière encadrée;</li> <li><input type="checkbox"/> Zone de jeu assignée pour un temps limité;</li> <li><input type="checkbox"/> Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal;</li> <li><input type="checkbox"/> Remboursement ou remplacement du matériel;</li> <li><input type="checkbox"/> Travaux communautaires;</li> <li><input type="checkbox"/> Récréations guidées;</li> <li><input type="checkbox"/> Retenue pendant (ou après) les heures de cours;</li> <li><input type="checkbox"/> Retrait;</li> <li><input type="checkbox"/> Suspension interne ou externe (maximum 5 jours);</li> <li><input type="checkbox"/> Etc.</li> </ul>

## **Comportement violent – Intimidation (LIP, art.76 (2))**

Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le plan de prévention 2023-2028 insiste sur la nécessité pour les écoles de **consigner de manière uniforme** tous les événements de violence et d'intimidation. Cette uniformisation vise à permettre au ministère de l'Éducation de mieux comprendre, prévenir et agir selon les différentes situations dans les écoles (<https://semailles.cssmi.qc.ca/ecole/violence-et-intimidation/>).

## **Possession prescrite à l'école**

Il est interdit d'avoir en sa possession des substances et/ou des objets proscrits à l'école (ex : drogue, tout type d'arme, etc.).

## **Le droit de fouille**

- L'école est propriétaire du pupitre et du casier et, par conséquent, se réserve le droit de les ouvrir en tout temps et d'en fouiller le contenu.
- La direction de l'établissement pourrait également procéder à une fouille des effets personnels appartenant à l'élève ou lui ayant été prêtés (sac, cellulaires, ordinateurs, etc.) si elle a des informations indiquant que ceux-ci pourraient contenir des preuves d'une infraction au Code de vie de l'établissement ou d'actes illégaux.

## **Les sanctions dans les cas les plus graves**

Dans les cas les plus graves, la direction d'école pourra demander au centre de services scolaire d'inscrire l'élève dans une autre école ou de l'expulser des écoles du centre de services scolaire. (LIP, art. 242)

## **L'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves**

Les élèves ne doivent pas apporter de téléphones cellulaires, d'écouteurs ou d'autres appareils mobiles personnels (ex : montres intelligentes) dans l'établissement. Tous les appareils doivent demeurer à la maison, sauf avec une permission de la direction. Cette permission pourrait être accordée uniquement pour des raisons médicales ou si l'appareil vise à pallier un handicap.

Sanctions en cas de non-respect :

Tout manquement à cette règle peut entraîner des conséquences telles que :

1<sup>er</sup> manquement : confiscation de l'appareil pour le reste de la journée et les parents seront avisés.

2<sup>e</sup> manquement : confiscation de l'appareil et appel aux parents pour venir le chercher.

Veillez noter que l'école et son personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou vol de l'appareil mobile lors de la confiscation puisque l'appareil doit rester à la maison.

## **Vouvoiement**

Le vouvoiement est de rigueur dans toutes les interactions avec les adultes. De plus, les adultes de l'école sont appelés par « Monsieur » ou « Madame » suivi de leur prénom ou de leur nom de famille.

## **Modalités de communication avec les parents**

Lors d'un manquement mineur, si nécessaire, les parents sont informés de l'écart de conduite de leur enfant par courriel.

Pour un manquement majeur, les parents seront avisés par courriel ou par un appel téléphonique. *Il est également possible que les parents soient conviés à une rencontre pour en discuter.*

***Pour toute demande de rencontre avec la direction et un membre du personnel, il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable en communiquant avec la secrétaire de l'école.***

# Règles de fonctionnement


## Arrivée à l'école

Le matin, votre enfant peut arriver dès 8h30 dans la cour d'école. La cloche indiquant le début du premier cours sonne à 8h40. Il y a trois options possibles pour que votre enfant arrive à l'heure :

- ⇒ Vous inscrivez votre enfant au service de garde, au besoin, le matin.
- ⇒ Votre enfant est marcheur ou vous venez le déposer à l'école. Dans ce cas, votre enfant peut arriver dans la **cour d'école à partir de 8h30**. C'est à partir de ce moment que la surveillance est assurée par des enseignants.
- ⇒ Votre enfant utilise le transport scolaire et arrive à l'école à l'heure prévue.

Le midi, si votre enfant dîne à la maison, il peut être de retour dans la cour d'école dès 13h15. La cloche sonne à 13h20 et le premier cours de l'après-midi débute à 13h25.

## Horaire de l'école



8 h 30		Arrivée des autobus
8 h 35	🔔	Entrée et déplacement
8 h 40	🔔	<b>1<sup>re</sup> période</b>
9 h 40		<b>2<sup>e</sup> période</b>
10 h 40	🔔	Déplacement
10 h 43		Récréation
10 h 58	🔔	Déplacement
11 h 00		<b>3<sup>e</sup> période</b>
12 h 00	🔔	Fin des cours et déplacement
12 h 05		Début du dîner
13 h 20	🔔	Entrée et déplacement
13 h 25		<b>4<sup>e</sup> période</b>
14 h 25	🔔	Déplacement
14 h 28		Récréation
14 h 43	🔔	Déplacement
14 h 45		<b>5<sup>e</sup> période</b>
15 h 45	🔔	Fin des cours et déplacement / surveillance
15 h 55		Départ des autobus

## Absences et retards

Pour toute absence ou retard de votre enfant, veuillez utiliser Mozaïk-Portail en premier lieu ou encore, vous pouvez téléphoner au secrétariat de l'école au (450) 433-4616 (option 2). Vous devez aussi aviser le service de garde (option 1).

Afin de débiter la journée de façon organisée et au rythme du groupe, il est primordial que votre enfant arrive à l'heure. Si, exceptionnellement, votre enfant arrive en retard, il doit se présenter au secrétariat avant de se rendre en classe.

Nous vous rappelons que si vous prenez la décision que votre enfant s'absente pour une joute sportive ou un voyage personnel, l'enseignant n'a pas à remettre une planification. Les travaux faits en classe pourraient lui être remis à son retour.

## **Alimentation**

Nous recommandons d'avoir une collation nutritive qui respecte les règles d'une saine alimentation. La collation sera prise au moment jugé opportun par l'enseignant de chaque groupe-classe.

Étant donné que certains enfants ont des allergies sévères, il n'est pas permis d'apporter des aliments qui contiennent des noix ou des arachides.

## **Tenue vestimentaire**

En tout temps, j'ai des chaussures attachées au talon.  
Je me chausse de façon sécuritaire en fonction des activités que je pratique.

Je couvre les parties de mon corps comme illustré sur cette image.



Source de l'image : École Champlain, Moncton

## **Éducation physique**

Préscolaire à la 3<sup>e</sup> année :

- ⇒ Porter une tenue sportive la journée du cours d'éducation physique : chandail à manches courtes et pantalons de sport ou shorts.

Pour les élèves de 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année:

- ⇒ Un chandail de rechange et des shorts (ou pantalon) sport
- ⇒ Une paire de souliers de course
- ⇒ Un sac de tissus (de préférence) pour le transport des articles

Pour tous les élèves :

Une paire de souliers de course.

Les cheveux longs doivent être attachés.

L'élève devra enlever ses accessoires (ex : bijoux).

## **Vélos, planches à roulettes, trottinettes et patins à roues alignées**

En entrant sur le terrain de l'école, l'élève enlève ses patins à roues alignées, marche à côté de son vélo, de sa planche ou de sa trottinette.

Les élèves qui utilisent leur vélo doivent le stationner aux endroits prévus (de chaque côté de l'école). Le vélo doit être cadenassé puisque nous ne pouvons assurer la surveillance. L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

## Fermeture d'établissement en cas d'urgence

Plusieurs moyens sont utilisés pour informer la population, les parents, les élèves et le personnel lors de situation où une fermeture d'école est nécessaire (ex. : tempête de neige).

Voici six façons de savoir si un avis de fermeture est émis :

1. La page d'accueil du site Internet de la CSSMI.
2. L'Infolettre Urgence CSSMI (courriel).
3. Message d'accueil téléphonique au 450-974-7000.
4. Message d'accueil téléphonique de chaque établissement.
5. Les médias traditionnels. La CSSMI ne contrôle pas le message diffusé par les médias.

## Visiteurs

**Tous les visiteurs et les parents, sans exception, doivent se présenter et s'identifier au secrétariat.** Pour des raisons de sécurité, il n'est pas permis de circuler dans l'école sans autorisation.

Les parents bénévoles doivent porter une cocarde qui les identifie. Préalablement, ils doivent avoir rempli le formulaire des antécédents judiciaires. Les cocardes et le formulaire sont disponibles au secrétariat.

## Stationnement et débarcadère

Pour une question de sécurité :

- ⇒ Les élèves marcheurs ne doivent pas marcher dans le stationnement de l'école. Ils doivent circuler sur le trottoir.
- ⇒ Il est interdit d'entrer dans le stationnement réservé au personnel entre 8h00 et 16h20. Les parents doivent utiliser les débarcadères prévus à cet effet pour déposer leur enfant.
- ⇒ Il est interdit aux véhicules d'entrer dans le débarcadère des autobus de 8h00 à 16h20.



# Signatures

***Les règles de vie de l'école s'appliquent dans tous les contextes (service du dîner et service de garde).***

Je confirme avoir pris connaissance des règles de vie de l'école Des Semailles et m'engage à les respecter.



---

Signature de l'élève

---

Signature du parent